

plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 47 - MARS 2019



**PRODUIRE
ET PARTAGER
AUTREMENT
LES RICHESSES**

MOBILISATIONS



VÉRITÉ SUR LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES



IMPOSONS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



Editorial

DÉMOCRATIE, OÙ ES-TU ?

Le philosophe Alain avait la définition suivante : « *La démocratie n'est pas dans l'origine populaire du pouvoir, elle est dans son contrôle. La démocratie, c'est l'exercice du contrôle des gouvernés sur les gouvernants. Non pas une fois tous les cinq ans, ni tous les ans, mais tous les jours* ».

Arrivé à l'Élysée par un fâcheux concours de circonstance, le tout puissant monarque président Macron se croit depuis, investi d'un pouvoir absolu. Ce n'est pas le simulacre de démocratie du « *grand débat* » qui pourra tromper grand monde. On a bien compris qu'il s'agissait là d'un nouveau round de pédagogie présidentielle pour expliquer à la masse à quel point elle ne comprend rien.

La démocratie ce n'est pas donner procuration pour 5 ans à un individu qui fera le tour de quelques salles municipales pour faire son show et nous expliquer la vie !



Ce n'est pas en théâtralisaient une discussion avec un bâtaud au coin d'une rue, ou en allant dîner chez Mme Michu et Mr Duchemol comme le faisait un président de la République en son temps que l'on fait vivre la démocratie.

Il faut au contraire accepter, chaque jour, d'être mis sous le contrôle des citoyens. Pour ce faire, les représentants du peuple doivent être entendus et doivent peser à tous les échelons sur l'ensemble des décisions prises. Il en est ainsi des représentants du personnel dans les entreprises ou dans les administrations, il en est ainsi des élus locaux dans les territoires, des associations sur leur champ de compétence...

Ce n'est pas sans raison que l'ONU a demandé à la France d'enquêter sur l'usage excessif de la force lors des manifestations des gilets jaunes. La démocratie ne sort jamais grandi en molestant des opposants, ou en multipliant les discriminations vis-à-vis des syndicalistes comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Ghandi disait : « *La vraie démocratie ne viendra pas de la prise du pouvoir par quelques-uns mais du pouvoir que tous auront de s'opposer au pouvoir de quelques-uns* ». Nous savons ce qui nous reste à faire !

SOMMAIRE :

03 • Appel pour un pôle financier public

04 • Les agents des Finances publiques et...

05 • ...les douaniers se mobilisent !

06 • La vérité sur les prélèvements obligatoires

08 • Produire et partager autrement les richesses

12 • Attention : évolution de l'assurance maladie

12 • Élections à AGRAF la CGT conforte sa 1ère place !

13 • Imposons l'égalité professionnelle

14 • Les assises du service public de la monnaie

15 • JO 2024 : la CGT est là !



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTRUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : contact@cgtfinances.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

Appel pour un pôle financier public au service des citoyens

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), votée en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat le 12 février, est à nouveau examinée à l'assemblée nationale. L'un de ces objectifs est de « *replacer les entreprises au centre de la société* ». Il s'agit d'une pièce maîtresse de la politique « *pro-business* » du gouvernement d'Emmanuel Macron. Outre des mesures censées « *libérer les entreprises* », telles que le relèvement de certains seuils sociaux, et la privatisation d'Aéroports de Paris, Engie et la Française des jeux, la loi Pacte banalise le statut et la gouvernance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour en faire une entreprise financière ordinaire.

La CDC assurerait le contrôle d'un grand groupe créé à la suite d'un jeu de Monopoly : en échange du contrôle majoritaire au capital du groupe la Poste, la CDC doit céder sa filiale CNP Assurances, premier assureur français, à la Poste via La Banque Postale. Cette opération capitaliste aboutirait à la création d'un vaste ensemble regroupant la CDC, la Banque des territoires, la Poste, la Banque Postale, CNP assurances, BPI France, la Société de Financement Local... avec un bilan de 1000 milliards d'euros.

A l'initiative de notre fédération et d'Attac, plusieurs organisations appellent à inverser cette logique marchande et à construire un véritable pôle financier public. Elles posent la question

de l'utilisation de l'épargne populaire. Aujourd'hui, sur un total de 430 milliards d'euros, seulement 200 milliards viennent financer le logement social et les investissements d'intérêt général ; les 230 milliards restants alimentent les marchés financiers et financent des projets potentiellement climatiques.

Entièrement réorientée, cette masse financière pourrait financer le développement des services publics (transports, logement, éducation, culture...), leur

présence sur l'ensemble du territoire et des politiques de réduction massive des gaz à effet de serre.

Il n'est pas trop tard pour agir. Les mouvements sociaux en cours doivent et peuvent en fournir l'opportunité. Les organisations signataires de cet appel demandent la suspension et la révision du projet de loi PACTE et exigent la constitution de ce véritable pôle financier public.



Premiers signataires : ATTAC, Confédération Générale du Travail, Convergence services publics, Droit Au Logement, Les Économistes atterrés, Indecosa-CGT, Union Syndicale Solidaires, Union des syndicats CGT du Groupe Caisse des dépôts, CGT Caisse Nationale de Prévoyance, CGT Bpifrance, CGT Banque de France, CGT Finances publiques, Solidaires Finances publiques, Fédération Banques et Assurances CGT, Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT, Fédération des Finances CGT, Solidaires Finances, Sud PTT, SUD Solidaires BPCE. Avec le soutien de : France Insoumise, Parti Communiste Français

Les agents des Finances publiques et...

Le mouvement social qui agite le pays depuis près de quatre mois percut le revendications de longues dates des personnels des ministères financiers. La mise en avant de la question fiscale, l'injustice de notre système, notamment le poids des taxes (TVA, sur les produits pétroliers, écologiques) interpelle logiquement les personnels, au premier plan pour la connaissance de ces mécanismes.

Quelles que soient les conclusions et les enseignements que le gouvernement tirera de son « grand débat », décidé par le président, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) continue d'avancer dans son entreprise de casse du service public, sourde aux exigences de la population.

La décision de « revisiter la géographie » par ailleurs appelée la « déconcentration de proximité » laisserait entendre en langage moins technocratique : « on s'en va et, du coup, on sera plus proche ! ».

MAIS ÇA NE PASSE PAS

Ça ne passe pas auprès des agents et ça ne passera pas ni auprès des élus, ni auprès de la population. Il ne lui sera bientôt plus proposé, dans certaines (la majorité ?) zones qu'un lointain rendez-vous au bout d'une longue route, l'attente d'un hypothétique « bus fiscal » ou la consultation d'un site Internet, chez soi pour les plus chanceux/équipés ou dans une future maison de services au public (MSAP) pour les autres. Attention à ne pas louper le jour de la permanence !

Projets de fermetures de services, redéploiements, suppressions (bien réelles) d'emplois ont fait monter la pression et suscité de nombreuses occupations de

comités techniques locaux dans les directions, dès ce début d'année.

Après un début d'année agité, particulièrement en Occitanie, Haute Garonne, Pyrénées Orientales, Tarn, Hautes Pyrénées où nombreux sont les agents qui se mobilisent contre les projets de leurs directions avec de nombreux arrêts de travail, des actions ponctuelles et tournantes et des occupation de sites, c'est désormais nationalement qu'un printemps chaud s'annonce, avec un appel intersyndical (Solidaires, CGT, FO) à de nombreuses actions tout au long du mois de mars, rythmées par des « mardi revendicatifs » et une manifestation nationale à Paris le 28 mars.

MÉPRIS DU CITOYEN, MISE À MORT D'UNE ADMINISTRATION

A un moment où l'ensemble des directeurs territoriaux doivent remettre au directeur général leurs propositions, élaborées dans le plus grand secret, à l'abri des agents et de toute indiscretion, de « détricotage » du réseau de la DGFIP, c'est un fort mouvement qui se met en marche, avec l'appui d'une large partie de la population.



... les douaniers se mobilisent !

Après 25 ans de réformes, des milliers d'emplois supprimés, de nombreuses fermetures de services et plus globalement une politique de destruction des douanes, les agents se mobilisent et obtiennent des avancées sur leur rémunération et l'ouverture de négociations sur leurs conditions de travail.

Le cadre du Brexit et le niveau inquiétant d'impréparation de la direction générale a mis le feu aux poudres en douane et réveillé une crise profonde au sein de cette administration.

Dès les premiers jours du mois de mars, les douaniers du littoral nord ont décidé de mettre en place un contrôle approfondi de chaque véhicule (ce qui devrait être la règle en cas d'application stricte du Brexit). Des perturbations importantes et des kilomètres de bouchons à Calais et Dunkerque s'en sont suivies. Peu de temps après, à la Gare du Nord de Paris, les douaniers ont également mené des contrôles approfondis pour l'Eurostar (2h de retard sur les trains). Cette application stricte des règlements s'est également mise en place dans les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, en Seine-Maritime, en Bretagne, en Bourgogne, à La Réunion...

Et, comme l'a souhaité le Président de la République, les douaniers organisent leur grand débat. Les militants tournent dans les services à la rencontre des agents. Naissent ainsi, de nombreuses revendications. Pour leur rémunération, les revendications portent évidemment sur le point d'indice mais aussi sur :

- l'indemnité de risque (non-revalorisée depuis plusieurs années),
 - l'indemnité mensuelle de technicité (de 20 % inférieure aux Finances publiques),
 - les heures de nuits (différentes entre la branche des opérations commerciales et celle de la surveillance),
- Les cahiers de doléances font également apparaître le souhait :
- de voir le dispositif cessation progressive d'activité remis en place ;
 - d'un encadrement plus proche des équipes et la mise en place d'un management participatif ;

- de disposer d'un matériel adapté à leurs fonctions,...

Trop nombreuses pour être détaillées ici, leurs revendications montrent bien tout le malaise accumulé.

Pour seule réponse, le Directeur fuit les syndicats les méprisant d'un : « *nous ne négocions pas sous la contrainte* ». Pendant ce temps, il se répand dans les médias pour demander aux douaniers de ne pas faire de... contrôles douaniers ! Le 12 mars, les douaniers étaient toutefois reçus par Gérald Darmanin. Après une première séance de négociation, **ce dernier leur a proposé une augmentation de 55 euros par mois pour chaque agent**. Ils ont aussi obtenu **l'ouverture d'un cycle de discussions sur les conditions de travail, les locaux, l'habillement, les équipements et les charges de travail**. Ces négociations devraient se poursuivre tout au long du mois de mars.



La vérité sur les prélèvements obligatoires

« la France, championne du monde des prélèvements obligatoires », « la nécessité de baisser les prélèvements obligatoires en France », ces affirmations sont rabâchées dès que le débat sur la justice fiscale et sociale est ouvert, qu'en est-il ?

DES COMPARAISONS INTERNATIONALES BIAISÉES

L'appellation de « *prélèvements obligatoires* » n'a pas la même signification selon les pays, elle ne regroupe pas les mêmes ressources.

Comparer les taux de prélèvements obligatoires n'a pas de sens. En effet, ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent

pas des prélèvements obligatoires, ce qui ne veut pas dire que les travailleurs ne doivent rien payer, bien au contraire !

En effet, les soins ne sont pas gratuits aux États-Unis, le poids des dépenses de santé dans le PIB est même plus élevé qu'en France et se monte à 17,2 %.

Il ne s'agit simplement pas de prélèvements obligatoires mais de dépenses contraintes. Et ces dépenses sont de plus en plus lourdes pour un système de santé défaillant. Ainsi, aux États-Unis le montant des primes (cotisations) d'assurance santé a progressé de 25 % en 2017 et augmentent avec l'âge. Alors même que

les États-Unis arrivent derniers des pays riches concernant la mortalité infantile, l'espérance de vie à 60 ans, etc...

De même, la part des retraites dans le PIB est du même ordre aux États-Unis et en France. Or, le système de retraite en France permet d'avoir un taux de pauvreté des plus de 65 ans (8,2%) plus bas que dans les autres pays. Bien entendu, ce taux reste trop élevé et notre système doit évoluer vers plus de justice, plus de prélèvements obligatoires, et non pas moins, les comparaisons internationales le démontrent.

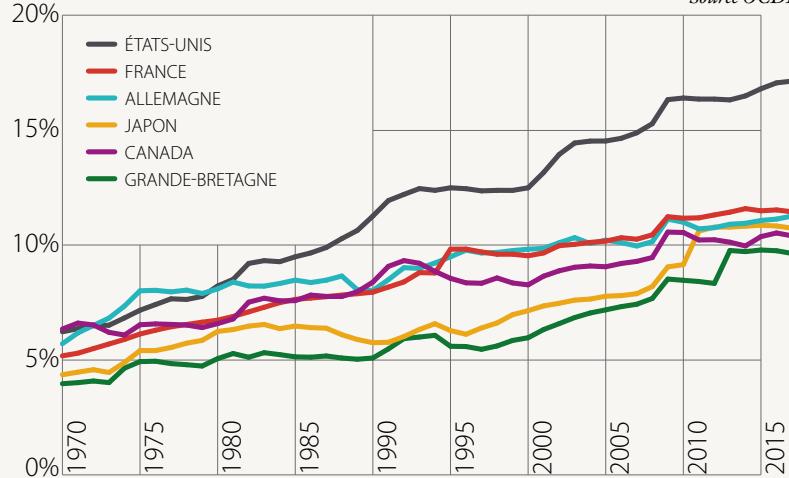
LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SONT DE PLUS EN PLUS LOURDS

L'évolution du taux de prélèvements obligatoires d'une année sur l'autre doit être interprétée avec précaution. Ainsi, ce taux diminue, toutes choses égales par ailleurs, si la Sécurité sociale baisse les cotisations sociales obligatoires et cesse de rembourser certains médicaments qui sont ensuite pris en charge par les ménages ou par des mutuelles dont le coût augmente en proportion.

La part dans le Produit intérieur brut des prélèvements obligatoires destinés à l'État, aux administrations centrales et à l'Union européenne est en baisse en

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ EN POURCENTAGE DU PIB

Source OCDE



RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN FRANCE

Source Insee

	2015		2016	
	milliards d'euros	% du PIB	milliards d'euros	% du PIB
État	295,0	13,4	305,3	13,7
Impôts	287,0	13,1	297,2	13,3
Cotisations sociales	7,9	0,4	8,1	0,4
Org. divers d'adm. centrale	16,6	0,8	10,1	0,5
Administrations publiques locales	133,1	6,1	137,7	6,2
Administrations de sécurité sociale	528,2	24,1	535,6	24,0
Impôts	170,0	7,7	172,2	7,7
Cotisations sociales	358,2	16,3	363,4	16,3
Institutions de l'Union européenne	2,2	0,1	2,0	0,1
Total	975,0	44,4	990,7	44,4

France depuis 40 ans : 19,3 % en 1970, 17,5 % en 2000 et 13,5 % en 2015 (voir graphique page 6).

Poursuivre dans la restriction des dépenses publiques, c'est donc aggraver encore la dégradation des services publics alors que nous sommes au même niveau de dépenses que le Canada (13,3 % du PIB), l'Espagne (13,8 %), ou même que les États-Unis (15,9 % si on ajoute le niveau fédéral et étatique).

La France est l'un des pays industrialisés où la part des cotisations sociales dans le PIB est la plus élevée (en baisse de 18,8 % en 2011 à 16,8 % en 2017, d'après les chiffres de l'OCDE, contre 14,2 % pour l'Allemagne, 6,4 % pour le Royaume-Uni et 6,3 % pour les États-Unis). Cela s'explique par le fait que nous nous sommes dotés d'un système de sécurité sociale, qui est moins cher, plus juste et plus efficace que les systèmes privés (les comparaisons internationales le prouvent).

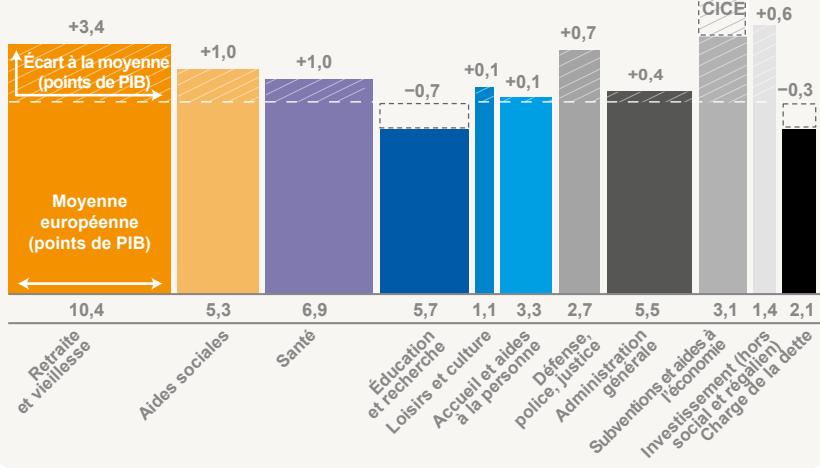
Accepter la logique de réduction des prélevements obligatoires revient à accepter une baisse des dépenses publiques et donc de notre protection sociale (voir graphique ci-dessous).

Ce mouvement amènerait automatiquement une augmentation des prélevements privés, c'est-à-dire des dépenses contraintes lourdes, injustes et au final moins efficaces ; ce contre quoi se révolte aujourd'hui le peuple.

Mobilisons nous pour développer la sécurité sociale au sens large (santé, chômage, retraite), afin d'être mieux protégés pour un coût bien moindre, les prélevements obligatoires ne doivent pas baisser.

Il faut également porter l'exigence d'une profonde réforme fiscale afin que le poids des prélevements obligatoires soit mieux réparti pour que les plus grandes entreprises et les plus riches soient davantage mis à contribution.

STRUCTURE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE EN FRANCE ET COMPARAISON EUROPÉENNE, 2016



Lecture : les chiffres sous les barres correspondent à la moyenne, en points de PIB, de cette catégorie de dépenses dans les 11 pays de comparaison retenus dans la note. La largeur des barres est proportionnelle à ce niveau. Les chiffres au-dessus des barres correspondent à l'écart, en points de PIB, entre la France et la moyenne des pays de comparaison pour chaque catégorie de dépense. La surface des segments situés au-dessus de la ligne est proportionnelle au niveau de l'écart en points de PIB. Source : Eurostat, France Stratégie

Retrouvez notre 4 pages pour une véritable justice fiscale dans notre boutique en ligne :
boutique.cgtfinances.fr



Produire et partager autrement les richesses

La question des inégalités se retrouve au centre du mouvement social qui ébranle le pays depuis des semaines. Elle figure aussi en tête des revendications des millions de salariés, de retraités et de privés d'emploi.

Les intérêts des travailleurs nécessitent en effet de poser en permanence cette question fondamentale. Ces mêmes intérêts exigent de poser aussi et en même temps une autre question fondamentale, celle de la production des richesses.

Poser cette deuxième question est d'autant plus nécessaire que pour éluder la question du partage des richesses, les libéraux disent qu'avant de partager, il faut produire.

LE LIEN ENTRE LA PRODUCTION ET LE PARTAGE DES RICHESSES

La question du partage des richesses est souvent considérée comme un sujet relevant du domaine de la « redistribution ». Dans cette perspective, l'accent est surtout mis sur la fiscalité et particulièrement sur les impôts progressifs dont l'une des fonctions consiste à réduire les inégalités. Le travail, riche et stimulant, de Thomas Piketty sur les inégalités est un exemple d'une telle approche.

Les recettes issues des impôts permettent de financer les services publics, lesquels contribuent à leur tour à réduire les inégalités. Ainsi, après avoir dénoncé le caractère inadmissible et nocif des

inégalités, le dernier rapport, riche et stimulant, d'Oxfam souligne : « *Quand les multinationales et les grandes fortunes ne payent pas leur juste part d'impôt, elles privent les états de ressources pour financer les services publics essentiels, comme la santé ou l'éducation. Les gouvernements doivent agir contre les inégalités avec des mesures de justice fiscale* ».

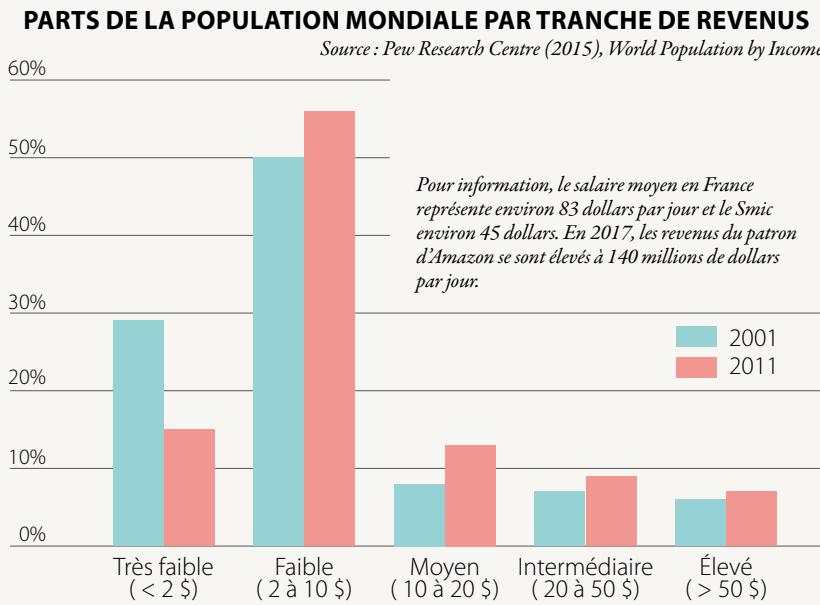
Ces enjeux sont évidemment décisifs. Mais une approche purement redistributive risque de faire l'impasse sur un ensemble de sujets, parmi lesquels les origines des inégalités. Citons, par exemple,

les inégalités entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail (salaires, déroulement de carrière...), les rapports inégaux entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants et leur incidence sur les conditions des travailleurs, les inégalités des territoires et leur impact sur l'évolution de l'emploi, des revenus et des conditions de vie, etc. Précisons également qu'au-delà de la réduction des inégalités, l'enjeu des services publics porte aussi sur le renforcement du potentiel productif du pays (développement des capacités humaines, recherche fondamentale et appliquée, infrastructures...).

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA FORTUNE DES MILLIARDAIRES

Source : Oxfam, Forbes.





Il conviendrait donc d'élargir le débat et les revendications et de poser aussi la question des facteurs qui produisent les inégalités en amont.

Pour illustrer les enjeux, prenons deux exemples, les deux étant liés aux choix du gouvernement et qui configurent les conditions sociales et les pratiques patronales : l'impôt sur la fortune (ISF) et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Des millions de nos concitoyens dénoncent, à juste titre, la suppression de l'ISF ; suppression qui profite aux riches et surtout aux plus riches.

Mais, le sujet du CICE (qui relève plutôt du domaine de la production et non de la redistribution) est peu abordé dans les débats. Or, de la même manière que la suppression de l'ISF profite aux riches et surtout aux plus riches, le CICE profite surtout aux grands groupes et à leurs actionnaires et ne donne pas de résultats probants en matière d'emploi et d'investissement.

En termes financiers, l'ISF prive les caisses de l'État de 4 à 5 milliards

d'euros par an, tandis que le CICE a coûté chaque année 20 milliards d'euros au budget de l'État. Et son coût sera doublé cette année (40 milliards d'euros) du fait de sa transformation en exonération de cotisations sociales patronales.

Ces deux exemples illustrent qu'autant nous avons raison de dénoncer la suppression de l'ISF, autant nous avons aussi intérêt à porter des revendications sur des thèmes liés à la production, par exemple en matière d'aides et de crédits d'impôts accordés aux entreprises au nom de la production, de l'emploi et de l'investissement.

TROIS QUESTIONS DÉRANGEANTES POUR LE PATRONAT ET LES LIBÉRAUX

Dans un long discours récent, le Président de la République répète que pour partager, il faut d'abord produire. À partir de là, il justifie les politiques du gouvernement telles que la suppression de l'ISF, la transformation du CICE en exonération de cotisations sociales, l'exonération des heures supplémentaires de

cotisations et d'impôts... Ces cadeaux viendront s'ajouter à des dizaines d'autres milliards d'euros de cadeaux que les entreprises perçoivent chaque année au nom de l'emploi et/ou de l'investissement.

Selon le Président de la République, ces mesures visent à inciter les entreprises à investir, embaucher et produire plus. On entend ce discours depuis de années, mais le compte n'y est pas. L'économie reste morose et l'emploi n'augmente pas. En revanche, le chômage demeure massif et la précarité se développe partout.

Ces mesures profitent essentiellement aux entreprises et à leurs actionnaires qui s'enrichissent aux dépens des contribuables. Car, ces cadeaux sont accordés à partir des impôts et taxes payés par nous. Ainsi, une étude officielle récente vient de confirmer, une fois de plus, que le bilan du CICE en matière d'emploi et d'investissement est médiocre.

POURQUOI IL FAUT AUSSI PORTER LE DÉBAT SUR LA PRODUCTION DES RICHESSES ?

Pour illustrer les choses, prenons l'exemple d'un gâteau. Si on se contente de poser uniquement la question de partage, cela reviendrait à supposer que le gâteau est satisfaisant à tous les égards sauf en ce qui concerne son partage.

Jeu du hasard, M. Macron prend aussi l'exemple du gâteau pour dire qu'avant de partager le gâteau, il faut le produire. Mais en posant la question de cette manière, il élude adroïtement trois questions fondamentales :

- Est-ce que le poids du gâteau est optimal ?
- Quel est sa qualité ? Par exemple, est-il fait avec des produits toxiques, cancérogènes ou avec des produits sains et bons pour la santé ?

PRODUIRE AUTREMENT

- Dans quelles conditions est-il produit ? Par exemple, pour le produire, a-t-on imposé des heures de travail inadmissibles, a-t-on embauché des précaires, voire des enfants, etc ?

Les libéraux ne posent pas ce genre de questions, car les poser reviendrait à

remettre en cause toutes leurs pratiques et politiques.

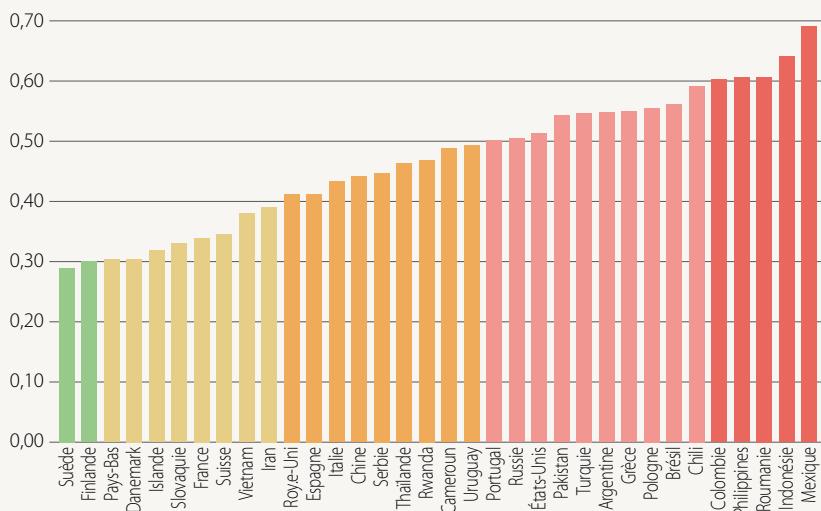
Ainsi, par exemple, poser la question de la qualité du gâteau reviendrait à dénoncer le lobby des géants de l'industrie agroalimentaire et de prendre des mesures concrètes pour lutter contre leurs pratiques.

Ainsi encore, poser la question des conditions de la production reviendrait, par exemple, à abroger la loi El Khomri qui a détérioré les conditions de travail.

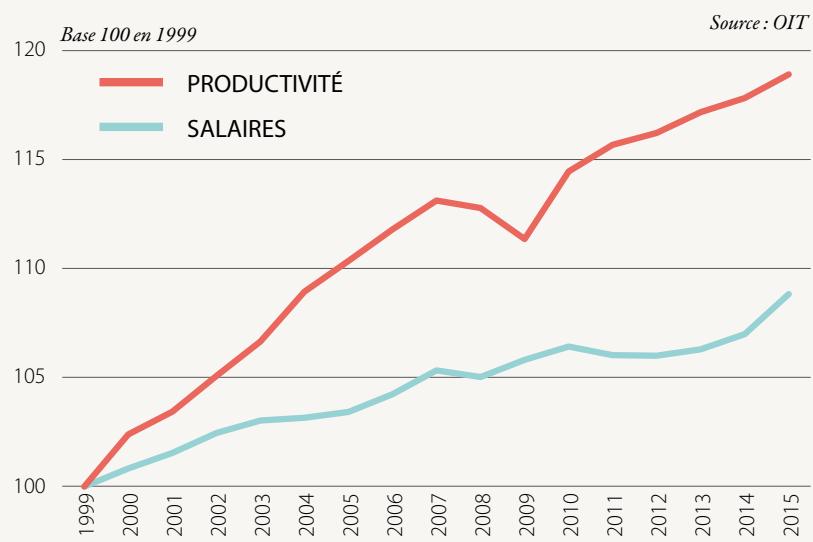
Si nous portons nos revendications et le débat uniquement sur le partage du gâteau, nous ne poserons pas ces questions. Et sans poser de telles questions, le risque pour nous est effectivement de tomber dans le piège tendu par les libéraux. Plus précisément le risque pour nous est de dire : puisque pour éluder la question du partage des richesses, les libéraux avancent la question de la production de celles-ci, nous devons porter le débat uniquement sur le partage.

COEFFICIENT DE GINI PAR PAYS, PÉRIODE 2012-2014

Source : Oxfam, L. Chandy et B. Seidel



CROISSANCE DES SALAIRES MOYENS RÉELS ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LES ÉCONOMIES DÉVELOPPEES



PRODUIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS PRÉSENTS ET FUTURS...

La question de la production exprime un enjeu fondamental pour le présent et pour le futur. Il ne s'agit pas, pour nous, de produire à tout prix, sans nous soucier de la logique des productions.

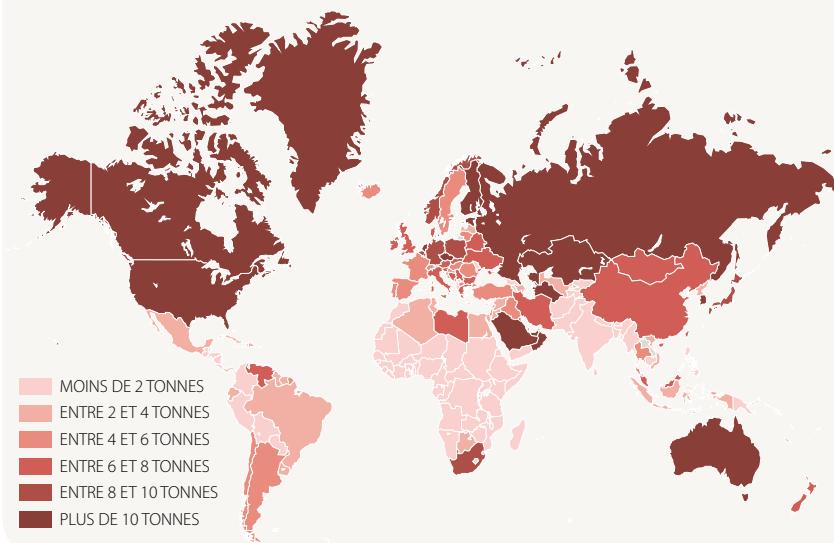
Dans l'optique des travailleurs, promouvoir la production signifie de produire avant tout pour répondre aux besoins et non de soumettre la production des biens et des services à l'exigence de rentabilité. Une telle logique, qui domine les pratiques patronales, conduit par exemple à la fermeture des sites, à la fermeture des services publics ou à leur privatisation.

Promouvoir la production nécessite aussi de poser la question du respect des travailleurs, de leurs droits, des conditions de travail, d'égalité femmes/hommes, de salaire, de temps de travail, etc.

Enfin, promouvoir la production suppose de tenir compte des enjeux environnementaux dont le respect est indispensable pour établir le pont entre le présent et l'avenir.

ÉMISSIONS DE CO₂ PAR PAYS ET PAR HABITANT (2011)

Source : Banque mondiale



Le système fiscal doit être réformé profondément afin qu'il réduise les inégalités et qu'il incite les entreprises à créer des emplois et investir dans la recherche, la formation des salariés et la production des biens et services utiles. Il s'agit particulièrement de :

- rendre l'impôt sur le revenu plus progressif,
- rétablir et renforcer l'impôt sur la fortune,
- réduire le poids des impôts indirects et notamment la TVA qui pénalisent surtout les contribuables à revenu modeste,
- modular l'impôt sur les sociétés en fonction du bilan des entreprises en matière d'emploi, d'investissement productif et de respect de l'environnement.

Dans la mesure où les politiques publiques ont un impact déterminant sur la situation sociale et sur les choix des entreprises, une évaluation démocratique, plurielle et impartiale de ces politiques est indispensable afin que l'argent des contribuables soit utilisé à bon escient.

...ET PARTAGER AUTREMENT LES RICHESSES PRODUITES PAR LES TRAVAILLEURS

La logique patronale et libérale soumet la production des biens et services à un seul critère, celui de la rentabilité financière. C'est cette logique qui explique l'abandon des pans entiers de l'activité économique et des services publics, avec comme conséquence, plus de souffrance notamment pour les couches les plus défavorisées.

Actuellement, une personne sur sept est en situation de pauvreté monétaire. Autrement dit, 15 % des habitants de la France vivent avec un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros et n'ont pas accès à un ensemble de biens et services, notamment les services publics, pour vivre décemment. À l'autre extrême, les 10 % et surtout les 1 % les plus riches voient leurs fortunes augmentées de plus en plus.

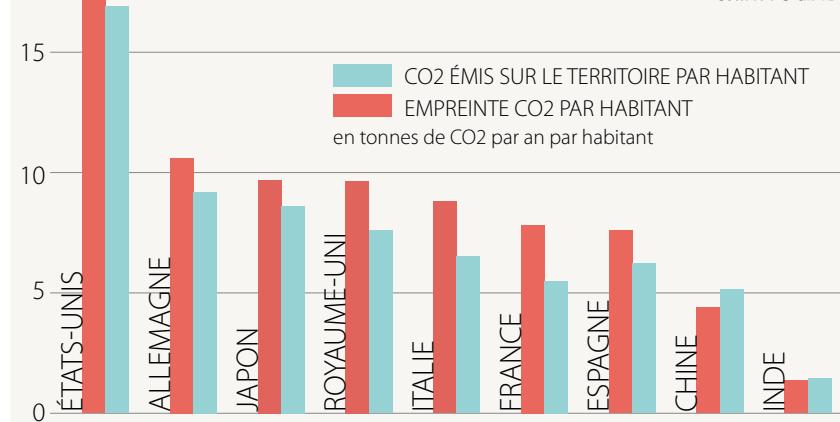
Pour mettre fin à cette situation inadmissible et intenable, il faut agir au

niveau des entreprises et des politiques publiques.

La hausse des salaires est une première priorité. A cet égard, une hausse significative du SMIC et du point d'indice est indispensable. Il en va de même en ce qui concerne les pensions de retraite et les minima sociaux.

COMPARAISON INTERNATIONALE DE L'EMPREINTE CO₂ DE LA DEMANDE FINALE INTÉRIEURE ET DU CO₂ ÉMIS SUR LE TERRITOIRE (ANNÉE 2009)

Source : OCDE



Pour chacun des pays, le graphique indique l'empreinte CO₂ (rouge) et le CO₂ émis sur le territoire (bleu).

Attention : évolution de l'assurance maladie

Pour les agents des ministères économiques et financiers la gestion des frais de santé du Régime obligatoire était géré par MFP Services pour le compte de la mutuelle référencée : la MGEFI.

Depuis le 25 février, tous les agents dépendent de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) de leur domicile pour le régime obligatoire.

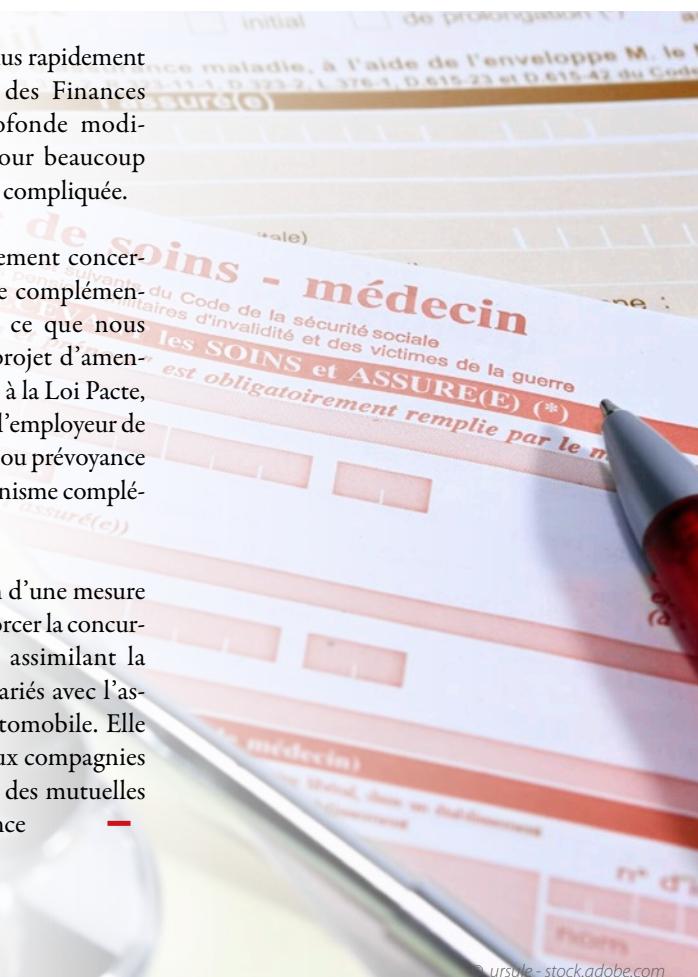
Cette décision a été prise par le conseil d'administration de MFP Services le 17 mai 2018, suite à la signature de la Convention d'orientation et de gestion de la CNAM par la Ministre de la Santé. Cette convention prévoit en effet une baisse importante des sommes reversées par la CNAM aux mutuelles dans le cadre de la délégation de gestion.

Vous avez certainement reçu une lettre de la mutuelle ainsi qu'un courrier explicatif. Il va donc falloir penser à mettre à

jour votre carte vitale le plus rapidement possible. La fédération des Finances CGT regrette cette profonde modification qui va rendre pour beaucoup d'agents la procédure plus compliquée.

La politique du gouvernement concernant la protection sociale complémentaire va à l'encontre de ce que nous défendons. En effet, un projet d'amendement du gouvernement à la Loi Pacte, prévoit la possibilité pour l'employeur de résilier la couverture santé ou prévoyance souscrite auprès d'un organisme complémentaire, à tout moment !

Pour la CGT il s'agit bien d'une mesure libérale qui risque de renforcer la concurrence des opérateurs en assimilant la protection sociale des salariés avec l'assurance habitation ou automobile. Elle est par contre favorable aux compagnies d'assurance au détriment des mutuelles et institutions de prévoyance



© ursule - stock.adobe.com

Élections à AGRAF la CGT conforte sa 1ère place !

L'association pour la gestion des restaurants des administrations financières (AGRAF) gère une trentaine de restaurants sur Paris et la proche banlieue. Cette association bénéficie d'une subvention allouée par le ministère sur le budget d'action sociale. Quelques fonctionnaires y sont détachés mais pour l'essentiel, il s'agit de personnels de droit privé.

Le 22 janvier 2019, ils étaient appelés à voter pour élire leurs représentants au comité social et économique (CSE). Le nombre d'électeurs inscrits était de 337, dont 292 sur le collège employés et 45 sur le collège cadres et agents de maîtrise. Le taux de participation s'est élevé à 73,29 %, avec possibilité de voter soit par correspondance, soit à l'urne (sur 6 bureaux de vote).

Les résultats de ces élections conforte la CGT AGRAF comme première organisation dans l'association, en effet sur le collège « cadres et agents de maîtrise » nous avons obtenus 3 sièges sur 4 et sur le collège « employés » 6 sièges sur 18. Le syndicat CGT de l'Agraf continuera à défendre et porter les revendications de tous les salariés de la restauration du Ministère.

Imposons l'égalité professionnelle

Dans les administrations de Bercy et les établissements semi-publics les femmes sont discriminées. Les constats sont là et s'accumulent année après année. Elles souffrent des inégalités de carrière : alors que les femmes représentent 62 % des agents C à Bercy elles ne représentent plus que 50 % des agents A et... 24 % des emplois de direction. A la Caisse des dépôts, alors que 75 % des employées (catégories C) sont des femmes, elles ne sont plus que 53 % à occuper des postes de cadres (catégorie A). A la Banque de France, les femmes ne sont que 22 % à occuper un poste de directeur.

Le plafond de verre, empêchant les femmes d'évoluer dans la carrière, est une réalité quelque soit le secteur. Or, les promotions « *au choix* » ou au « *mérite* » et l'individualisation des règles de gestions ne font que renforcer les inégalités, les études le prouvent.

Ainsi, le ministère a mené en 2011 l'étude d'une cohorte de collègues cadre C de la DGI et de la DGCP recrutés en 1986. Cette étude a montré une évolution de carrière différente entre les hommes et les femmes : 67 % des femmes ont

obtenu une promotion contre 82 % des hommes. De plus, les femmes promues l'ont été davantage par concours que les hommes. Ces différences ne s'expliquent pas par une différence de diplôme, à diplôme égal, les écarts existent toujours. En outre, si la situation familiale influence les carrières des hommes et des femmes, c'est dans un sens opposé. Les femmes mariées, veuves ou divorcées ont une progression de carrière moins favorable que les lauréats de sexe masculin placés dans une situation familiale identique. Fonder une famille « *booste* » la carrière des hommes et freine celle des femmes (ce que confirme de nombreuses études sociologiques).

De même, les femmes ont une rémunération moindre que les hommes, y compris dans nos secteurs : temps incomplets imposés, temps partiels contraints, filière à prédominance féminine sous-évaluée (exemple des enquêtrices de l'Insee).

Après les constats, il est temps de passer à l'action car des solutions existent comme :

- la fixation d'objectifs chiffrés de réduction des écarts de carrière ;
- la réduction de la part variable de la rémunération et l'augmentation du

salaire indiciaire ;

- le ratrappage des écarts constatés entre emplois et filières ;
- la reconstitution des carrières pour celles qui ont subi une pénalisation.

Elles ne seront cependant appliquées que sous la contrainte. Dès lors, à nous de les imposer.



*Moi,
quand je
serai grande,
j'aurai un
salaire
d'homme !*

**27 % D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES :**

STOP !

Les assises du service public de la monnaie

Organisées le lundi 11 février 2019 à l'initiative de la CGT Banque de France au Conseil économique, social et environnemental (CESE), ces assises ont permis de faire le point sur les principales missions de la Banque de France.

Trois grands thèmes ont été abordés : les missions de service public de l'institution auprès des particuliers, des territoires et contre les mauvaises pratiques bancaires.

LES MISSIONS AUPRÈS DES PARTICULIERS ET DES TERRITOIRES

Un point sur l'avenir du billet de banque a été fait. Sa mise à disposition auprès des particuliers est l'une des missions fondamentales de la Banque de France. Cependant, ce moyen de paiement fait aujourd'hui l'objet d'une attaque sans précédent de la part des établissements

bancaires. Ces derniers veulent imposer la fin du billet pour le remplacer par la monnaie électronique, très lucrative pour eux. La défense du billet est donc pour la CGT un axe central pour garantir à la population un véritable service public de la monnaie.

Une autre mission, qui a connu de nombreuses évolutions dans le temps, a été abordée : les commissions de surendettement qui peuvent notamment procéder à un effacement total des dettes d'un particulier depuis 2004. L'insuffisance de la BDF dans l'accompagnement des personnes surendettées est pointée. Les effectifs de l'accueil ont été réduit de 43 % en 10 ans et de nombreuses succursales fermées... La procédure du « droit au compte » doit aussi être simplifiée et rendue moins contraignante pour les usagers.

En ce qui concerne l'endettement des TPE/PME, Frédéric Boccaro*, se basant sur l'avis qu'il a rapporté au CESE, appelle à la constitution d'un pôle financier public dont les fonds pourraient assurer un crédit sélectif à bas taux au service du développement économique des territoires.

LA LUTTE CONTRE LES MAUVAISES PRATIQUES BANCAIRES

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'organisme de la Banque de France chargé de la surveillance de l'activité des banques et des assurances en France. Elle n'emploie que 1.000 personnes et ses pouvoirs de sanction sont limités. Comme le suggère le représentant d'ATTAC, l'ACPR pourrait être fer de lance d'un contrôle accru des activités de financement des banques. Celles-ci continuent par exemple d'augmenter fortement les prêts aux entreprises polluantes. Il manque par ailleurs une volonté politique de garantir l'usage fait par les banques de l'épargne populaire.

*Économiste et administrateur de l'Insee



JO 2024 : la CGT est là !

Les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 entrent dans leur phase de préparation. C'est dans ce cadre que la CGT a organisé une grande journée le 16 janvier dernier à Montreuil pour débattre des enjeux sociaux de cet évènement.

Une Charte sociale a été créée à l'initiative de la CGT et signée en juin 2018 par plusieurs organisations syndicales : CGT, CFDT, CFE-CGT, FO et CFTC et patronales. C'est la première fois qu'un pays organisateur des jeux affirme des engagements sociaux de cette nature. Cela pourra amener à l'avenir le CIO (comité international olympique) à être plus exigeant sur les critères relatifs au droit de l'homme et aux droits sociaux pour les futures villes candidates. Elles devront, en effet, s'engager sur des critères sociaux.

Cette charte promet de respecter 16 engagements qui garantiraient les droits sociaux des personnes employées avant et après les jeux. Recrutement, rémunération, santé, formation. En effet, les jeux olympiques et paralympiques pourraient générer 200 000 emplois, 3500 à 5000 emplois sur 5 ans pour la construction des infrastructures, 70 000 bénévoles pendant les jeux.

Le comité d'organisation des JO (COJO) ainsi que les collectivités s'engagent à assurer l'exemplarité sociale de ces jeux. Bernard Thibault représente les organisations syndicales au sein du COJO.

Les jeux ce sera aussi entre 40 000 et 60 000 emplois générés dans la construction. Une enquête est d'ailleurs menée pour quantifier les emplois par filière. Des plans de formation sont également prévus pour les travailleurs (Il y a par exemple une pénurie de chauffeurs

poids-lourds). S'agissant des chantiers, mise en place de logements, d'une restauration collective, etc. La protection de ces travailleurs est aussi une des conditions de cette charte. L'exemple de la Coupe du monde de football au Qatar est inadmissible : pas de contrats de travail, confiscation des papiers tant que les chantiers ne sont pas terminés, conditions de travail épouvantables, etc.

Des rénovations, mais aussi de nouvelles constructions, auront lieu : village olympique, village des médias, centre aquatique. Il est prévu que le village olympique soit reconvertis dans le cadre d'un programme de logements sociaux, trente maîtres d'ouvrages seront répartis entre Paris, la Seine-Saint-Denis et Marseille.

En résumé les grands points de cette charte sont :

- Mettre en place une gouvernance et un pilotage qui assurent l'**exemplarité sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**.
- Placer l'**emploi de qualité et les conditions de travail** des salariés au cœur de l'impact socio-économique des JO
- Favoriser le **développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels** des salariés et des bénévoles engagés dans l'organisation des JO
- Faire du sport, à travers l'organisation des JO, le **moteur d'un développement économique, social et solidaire**. —



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO



nvoboutique.fr

Bon de commande *VO Impôts 2019*

(Écrire en lettres capitales, merci)

Code article 03190122 / Prix unitaire : 6 €

Nb. ex. x 6 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme M.

VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI NON

* Champs obligatoires

code origine : LETTRE JOUR



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : *La Vie Ouvrière* - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex. Tél. : 0149 88 68 50 / Fax : 0149 88 68 66 – commercial@nvo.fr